

*Date de dépôt : 5 juin 2014*

## **Pétition**

### **des habitants de Landecy en faveur de la prolongation de la ligne N° 44**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

1. La connexion de Landecy au réseau TPG répond à une obligation légale, sachant que la loi sur le réseau des transports publics (H 1 50) stipule un arrêt à moins de 500 mètres des habitations.
2. La desserte de Landecy moyennant la prolongation de la ligne N° 44 depuis la Croix-de-Rozon représente un coût très modique pour les TPG.
3. Compte tenu de la modestie de ce changement, il s'agit d'avantage d'une modification que d'une véritable extension du réseau TPG.
4. Cette prolongation répond aux besoins légitimes des habitants du village d'être directement connectés à Carouge et à une ligne de tram.

Fort de ces arguments, il serait incompréhensible que la prolongation de la ligne N° 44 ne puisse se faire dans un délai raisonnable, soit en l'inscrivant dans le prochain plan directeur, soit en admettant, compte tenu de la modestie de cette modification, qu'elle fasse partie de la liberté opérationnelle des TPG.

**En tant qu'habitant du village de Landecy, je demande la prolongation, à brève échéance, de la ligne N° 44 jusqu'à l'entrée du village.**

N.B. 159 signatures  
*p.a. Groupe bus Landecy  
c/o Andreas Saurer  
16, route du Prieur  
1257 Landecy*